

Préviascope accompagne les représentants du personnel (CSE) ainsi que les instances consultatives des trois fonctions publiques, en réalisant des expertises destinées à éclairer le dialogue social par une information claire, compréhensible et impartiale.

Cette politique qualité formalise nos engagements et les principes d'organisation qui structurent notre système de management de la qualité (SMQ). Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions du code du travail relatives au recours à l'expert habilité (notamment L.2315-94 et R.2315-51) et de l'arrêté du 7 août 2020 relatif aux modalités d'exercice de l'expert habilité auprès du CSE.

### I. Situations d'intervention

Nos missions s'inscrivent principalement dans les situations suivantes :

- Consultation sur des projets modifiant l'organisation du travail, les espaces, les équipements, ou intégrant de nouvelles technologies : analyse du projet et de ses effets, notamment sur la santé et la sécurité à court et à long terme, et formulation de propositions intégrables au projet.
- Risque grave identifié : analyse des causes et des effets possibles, puis recommandations visant à réduire, voire supprimer, le risque.
- Négociation et diagnostic en matière d'égalité professionnelle : appui à la compréhension des écarts et à la construction d'orientations ou de plans d'action équilibrés.

### II. Engagements qualité

Pour chaque mission, Préviascope s'engage à :

- Respecter l'ensemble des exigences applicables (exigences légales et réglementaires, exigences de certification, exigences contractuelles) et appliquer strictement nos règles déontologiques : neutralité, indépendance, confidentialité, respect des personnes et non-discrimination.
- Contribuer à réduire l'asymétrie d'information au bénéfice du dialogue social : analyses objectivées, pédagogie, et transfert de compréhension vers les élus.
- Définir un cadre d'intervention explicite et traçable : clarification des attentes, périmètre, calendrier, modalités d'accès aux informations et aux acteurs, et règles de communication.
- Mettre en œuvre des méthodes proportionnées et adaptées : choix d'outils d'investigation cohérents avec les objectifs, contraintes de terrain et délais, en s'appuyant sur des repères scientifiques et des pratiques professionnelles éprouvées.

- Assurer la qualité des livrables : argumentation fondée sur des éléments vérifiables, traçabilité des sources, relectures internes, et restitution facilitant l'appropriation par les élus et les parties prenantes.
- Fournir une assistance réactive et opérationnelle aux mandants, en recherchant l'utilité sociale de nos travaux.
- Protéger les informations et données traitées : maîtrise des accès, sécurisation des outils informatiques, respect des exigences relatives à la protection des données, et limitation des destinataires.
- Adopter une politique de déplacements conciliant maîtrise de l'impact environnemental et conditions de travail de l'équipe (choix d'options de transport et d'organisation adaptées au contexte).

### **III. Amélioration continue**

Préviascope inscrit son fonctionnement dans une démarche d'amélioration continue. À ce titre, la Direction définit des objectifs qualité mesurables, révisés au minimum une fois par an, et suit leur atteinte au travers d'indicateurs, d'analyses et d'actions.

Les leviers de cette amélioration continue portent notamment sur :

- le maintien et l'efficacité du SMQ (audits internes, revues, actions correctives) ;
- le développement des compétences et l'harmonisation des pratiques (retours d'expérience, capitalisation, mises à jour méthodologiques) ;
- la mesure et l'analyse de la satisfaction des mandants, et la mise en œuvre d'actions d'amélioration ;

### **IV. Communication, diffusion et revue**

La Politique Qualité est diffusée à l'ensemble de l'équipe, tenue à disposition sur le serveur documentaire et communiquée aux prestataires externes intervenant pour Préviascope. Toute évolution est présentée en réunion d'équipe.

Le SMQ fait l'objet d'un réexamen au moins annuel dans le cadre de la revue de direction, organisée à la suite de l'audit interne. Cette revue examine notamment : les résultats d'audits, la satisfaction, les performances des processus, l'état des actions, l'évolution du contexte (exigences légales et réglementaires, exigences de certification), ainsi que les besoins en ressources.

Fait à Bordeaux, le 29/01/2026

Le Président